

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 22 Mai 2026

Délibération n°055D2026

Objet : Commission de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – composition :

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GAGÉ

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 77</i>	<i>Votants : 85</i>	<i>Absents/Excusés : 11</i>
Date convocation : 13/05/2026		Date de l'affichage : 13/05/2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de Mai, à 14 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuve-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, BAR Stéphanie, BEAURIEUX Evelyne, BERTRAND Annick, BOURCIER Martine, BROUILLARD Elisabeth, BROUILLARD Josette, CARTIER Mélody, CHAMPENOIS Ghislaine, COLIER Lise, DEFONTAINE Sophie, DEMATONS Béatrice, FINELLO Lydie, FOURQUET Dolorès, FRISCH Carine, GAURIER Isabelle, GAUTIER Véronique, GROSSET Joëlle, GUILBERT Louise, LAURENT Edith, MARCHAND Delphine, MASSIN Estelle, NIEHOFF Adeline, PILLOT Claudine, RAUDIN Brigitte, SCREVE Meggy, TISSERAND Marie-Claude, VAN DE ROSIEREN Isabelle.

Messieurs BABY Gérard, BATY Mathieu, BEZINS Jean-Pierre, BOURIER Geoffrey, BRETON Stéphane, CARRIC Jean-Louis, CARTIER Thierry, CHAOUB Rachid, CHAPOTEL Christian, COLLARD Benoît, COULON Cédric, CRETOLLE Eric, DA SILVA Francis, DE DEUS Fabien, DESCHAMPS Pascal, DESCHARMES Dominique, DEGRANDCOURT Didier, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DOREZ Gérard, DYON Patrick, GAGÉ Antoine, GILLOT Bruno, GUICHARD Olivier, HAULIN Eric, HERLIN Ludovic, HUGOT Alexandre, HUGOT Pierre, JACQUARD Gilles, JANNY Philippe, JEUNE Alain, KAUP Pascal, LEGUAY Luc, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Antoine, MARTIN Barnabé, MARTIN Nicolas, MEILLIEZ Bernard, MIGNOT Alexandre, OLEJNIK Gérard, PARTOUT Didier, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, PRIEUR Olivier, QUINET Dominique, SCHMITT Philippe, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIE Jean-Claude, VOINCHET Alex

Etaient excusés / avaient donné pouvoir :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BOUNOUA Laure (pouvoir à AUBRY Raphaëlle), CAILLE Fabienne, DAVIN Clémence (pouvoir à Monsieur DESCHARMES Dominique), FAGEOT Angélique, GOGIEN Florence (pouvoir à Monsieur SCHMITT Philippe), KOURAYCHI Nathalie, LALLEMAND Sandrine (pouvoir à Monsieur DYON Patrick), THIEBLEMONT Marie-Sophie, THIRI Céline,

Messieurs BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-Francois (pouvoir à Monsieur LORPHELIN Claude), BILLING Frédéric (pouvoir à Monsieur JANNY Philippe), JOHNSON Marc, KLEIN Patrick (pouvoir à Monsieur CARTIER Thierry), LEHMANN Philippe, MARTIN Vincent, PICARD Ludovic, TRAIER Eric (pouvoir à Madame BEAURIEUX Evelyne)

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°055D2026
(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L541-15-1 et suivants, et R541-41-22 et suivants,
Considérant l'importance de disposer d'un document stratégique coordonné et de planification,
Considérant l'importance d'avoir une instance de suivi de cet outil,
Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la composition de la commission de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit :

- 9 élus du Comité syndical,
- 1 représentant de l'ADEME
- 1 représentant de la Région Grand Est
- 1 représentant du SDEDA
- 1 représentant de TCM
- 1 représentant de la Communauté de communes Barséquanais en Champagne
- 1 représentant de la Communauté de communes Lacs de Champagne
- 1 représentant de la Communauté de communes Forêt, Terres, Lacs Champagnes
- 1 représentant de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 représentant du CPIE Sud Champagne
- 1 représentant de la Ligue de l'enseignement de l'aube
- 1 représentant de la Maison pour Tous de Vendeuvre-sur-Barse
- 1 représentant de l'Association des Amis du PNRFO
- 1 représentant du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

DESIGNE les délégués suivants :

Monsieur Patrick DYON, Monsieur Gilles JACQUARD, Monsieur Stéphane BRETON, Monsieur Gilles LOYER, Madame Stéphanie BAR, Monsieur Fabien DE DEUS, Monsieur Barnabé MARTIN, Monsieur Philippe SCHMITT, Monsieur Bertrand VAN DEN BROECKE.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Patrick DYON
2026.05.25 21:53:52 +0200
Ref:11058485-16673856-1-D
Signature numérique
le Président



Patrick DYON